

4711 Yonge Street
Suite 700
Toronto ON M2N 6K8
Téléphone: 416-325-9444
Toll Free 1-800-268-6653
Fax: 416-325-9722

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Téléphone : 416 325-9444
Sans frais : 1 800 268-6653
Télécopieur : 416 325-9722



Le 27 mars 2015

Destinataires : Tous les administrateurs, cadres et PDG

Expéditrice : Suzanne Tucker, directrice principale, Politiques et recherches

**Objet : Notes d'orientation et guides de travail d'auto-évaluation
sur la gouvernance d'entreprise**

La SOAD a produit un jeu de trois Notes d'orientation sur la gouvernance d'entreprise (« Notes d'orientation ») à l'intention des conseils d'administration, comités d'audit et membres de la haute direction des caisses populaires et credit unions (« caisses populaires ») qui doivent être mises en application immédiatement.

Les Notes d'orientation sont harmonisées avec les normes de gouvernance prévues au Règlement n° 5 — Normes de saines pratiques commerciales et financières — et décrivent les attentes de la SOAD. La Société a aussi créé trois guides de travail d'auto-évaluation qui contiennent les éléments de base devant être pris en considération par les caisses populaires lorsqu'elles évaluent leur niveau de conformité aux exigences contenues dans les Notes.

Ces documents incorporent les observations et propositions dont les intervenants ont fait part à la SOAD pendant la période de consultation. Vous trouverez ci-joint une liste abrégée de ces suggestions et les réponses de la Société. Celle-ci tient à remercier tous les répondants dont la participation a contribué à accroître l'exhaustivité de la documentation.

Par ailleurs, la SOAD est en voie de mettre à jour le Guide de l'administrateur et le Guide du comité de vérification qu'elle prévoit publier à l'automne.

Les administrateurs qui, dans l'exercice de leurs fonctions, auront à délibérer avec la direction des pratiques de la caisse populaire en matière de gouvernance d'entreprise par rapport aux Notes d'orientation et guides de travail d'auto-évaluation sur le sujet pourront s'inspirer de la liste de questions suivantes et des points qu'elles soulèvent :

- a) Comment nos pratiques de gouvernance se comparent-elles aux exigences minimales et aux facteurs à prendre en considération établis dans les documents?
- b) Quels changements devons-nous apporter pour faire en sorte que nos pratiques en matière de gouvernance conviennent à la taille et à la complexité des opérations de la caisse populaire?
- c) Avons-nous mis en place un mécanisme permettant de repérer les écarts en matière de gouvernance d'entreprise et de faire le suivi des progrès effectués envers leur redressement?
- d) En supposant que d'importants changements soient nécessaires, avons-nous préparé un plan pour leur mise en œuvre?
- e) Nos politiques, marches à suivre et autre documentation sont-elles complètes et consignées de manière à pouvoir assurer la conformité aux exigences?
- f) Comprendons-nous comment la cote attribuée au volet gouvernance d'entreprise dans le cadre du Régime de primes différentielles influera sur nos primes d'assurance-dépôts vu que cet aspect de la détermination de la prime compte pour 36 % aux fins du calcul?

p. j.